

Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Compte-rendu
Atelier de diagnostic

3 février 2026 -VAL-DE-LIVENNE



Introduction et présentation du déroulé de l'atelier

Hugues Sciard, Maire de Saint-Thomas-de-Conac et membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est intervenu pour rappeler que la révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. L'objectif est de favoriser l'échange, le partage et la co-construction entre l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire étendu, depuis Bordeaux jusqu'au Verdon-sur-Mer / Royan.

L'objectif de ces rencontres est triple : réunir, pour rassembler tous les acteurs concernés ; échanger, afin de travailler collectivement sur la planification et la gestion d'un territoire complexe aux multiples usages ; et intégrer, en tenant compte de la richesse de la biodiversité, de la diversité des milieux et des usages associés.

Hugues Sciard, a rappelé que le futur SAGE se veut ambitieux et ancré dans les territoires, à l'écoute des préoccupations des acteurs et porteur d'une vision partagée pour assurer une gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau. Il doit également constituer un outil d'accompagnement, définissant ses objectifs, ses grandes priorités, son financement et les règles permettant leur mise en œuvre.

La participation active de tous a été soulignée par l'élu comme étant essentielle, afin que le document final, dont la validation est envisagée pour 2027, reflète l'ensemble des éléments partagés et co-construits lors de ces ateliers. Hugues Sciard, a terminé son propos en rappelant que l'eau est un bien commun et un droit fondamental, et encourage chacun à s'exprimer librement, sans timidité, pour enrichir la réflexion collective.

Le SMIDDEST est ensuite intervenu pour rappeler que le travail mené par CEREG, les temps d'écoutes qui ont eu lieu en avril 2025, les précédents ateliers engagés en juin et juillet 2025 et les contributions réalisées par la suite ont permis d'établir un état initial du territoire.

Cette nouvelle rencontre, d'une série de trois ateliers, s'est inscrite à la suite de ce travail engagé avec pour objectif de partager le diagnostic issu de cet état des lieux ainsi que les grandes orientations qui en découlent. Cette phase correspond à une mise en relation des éléments de l'état des lieux, lequel a déjà été validé par la Commission Locale de l'Eau en décembre 2025. L'objectif n'est donc pas de présenter de nouvelles données, mais bien de faire ressortir les enjeux territoriaux issus de l'analyse croisée des données existantes.

Le déroulé de la séance s'est inscrit dans la continuité des ateliers précédents :

- 1/ Présenter le diagnostic en cours d'élaboration, les principaux constats et les enjeux pré-identifiés.
- 2/ Echanger sur les éléments de présentation, apporter des précisions, recueillir les éventuels manques et compléments et identifier les enjeux manquants ou à reformuler.
- 3/ Travailler en groupes à une première appropriation du diagnostic sur la base de 4 cartographies de synthèse ayant vocation à faire ressortir les enjeux.
- 4/ Approfondir et affiner en groupes les enjeux pré-identifiés notamment en discutant de leur niveau d'urgence, des conditions nécessaires pour y répondre et éventuellement des territoires où ces enjeux peuvent s'exprimer de manière plus accrue.

Présentation du diagnostic et temps de questions / réponses

Centrale nucléaire du Blayais et gestion de la ressource en eau

Un participant a exprimé son appréciation pour la clarté des explications fournies, sans jargon excessif. Il a ensuite posé deux questions liées à la centrale nucléaire et à son alimentation en eau pour le refroidissement, en précisant que la conduite concernée prend sa source dans l'Isle, hors du périmètre immédiat étudié. Il s'interroge notamment sur l'impact des débits d'eau sur cette alimentation (et donc le fonctionnement de la centrale) et sur la procédure de renouvellement de l'autorisation préfectorale correspondante.

Réponse : Concernant la centrale nucléaire et son alimentation en eau pour le refroidissement, il existe effectivement une conduite prenant sa source dans l'Isle. Un dispositif de secours existe, incluant des forages profonds situés à proximité de la centrale, qui peuvent intervenir en cas de faibles débits. L'ordre de priorité est clair : l'eau provient d'abord de l'estuaire, puis de l'Isle, et enfin des forages. Si les conditions ne permettent plus de prélever dans l'estuaire, la production peut être arrêtée, car ces prélèvements supplémentaires ne servent qu'à garantir la sûreté nucléaire de l'installation et ne constituent pas un approvisionnement normal.

Risque de salinisation des nappes en lien avec l'alimentation en eau potable

Un participant a souhaité savoir si le risque de salinisation n'était pas sous-évalué car, à sa connaissance, la métropole Bordelaise essaie depuis des années de développer des solutions alternatives pour limiter ce risque.

Réponse : Il est en effet recherché de nouvelles solutions de captage d'eau pour usage eau potable mais **les raisons ne sont pas liées à un risque de salinisation de la nappe sur l'aire de la métropole. Elles sont liées à un risque de dénoyage de la nappe utilisée pour l'eau potable.** En effet, si une nappe baisse simplement à cause de prélèvements excessifs ou d'un manque de recharge, cela ne provoque pas directement de salinisation. Le problème principal reste la pénurie quantitative (moins d'eau disponible). **Sur le territoire, le risque d'intrusion saline, existe en effet mais localisé au nord du département de la Gironde (pointe de Grave et secteur de Pauillac).** Tous ces éléments et cartographies sont précisés dans le cadre du SAGE Nappes profondes, animé par le Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde (SMEGREG).

Modalités de définition de la stratégie et des priorités opérationnelles pour le futur SAGE

Des précisions ont été demandées concernant la démarche engagée et notamment l'outil qui permettra de définir les priorités et comment les recommandations ou pistes de réflexion se traduiront concrètement en priorités opérationnelles.

Réponse : Le travail qui va être mené au cours de l'atelier consiste à identifier le niveau de priorisation (faibles, modérées, importantes) par rapport aux enjeux proposés, à travers un tableau d'analyse. **Le travail sera ensuite poursuivi par les équipes du SMIDDEST pour élaborer une stratégie non orientée partant des contributions réalisées et du diagnostic qui sera arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE)** (date espérée en décembre 2026).

La fixation des grandes priorités sera décidée par cette instance, c'est aussi elle qui décidera des acteurs qui poursuivront le travail. **L'atelier du jour sert à recueillir les contributions des acteurs, et non à décider** : le rôle de l'équipe du SMIDDEST est d'accompagner la démarche, tandis que l'instance dédiée (la CLE) sera chargée de trancher sur les priorités territoriales.

Contributions sur les cartes de synthèse du diagnostic

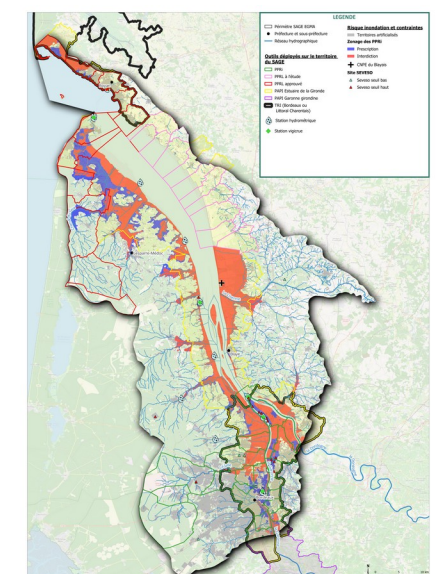
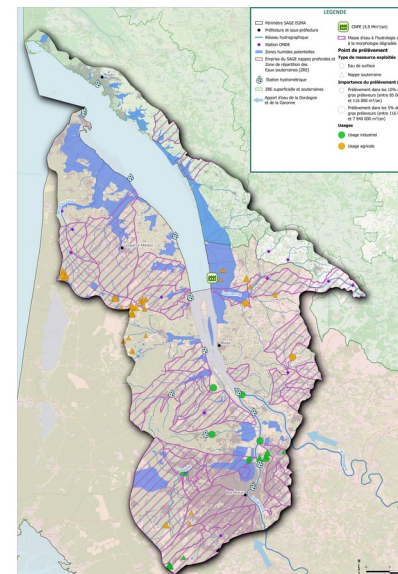
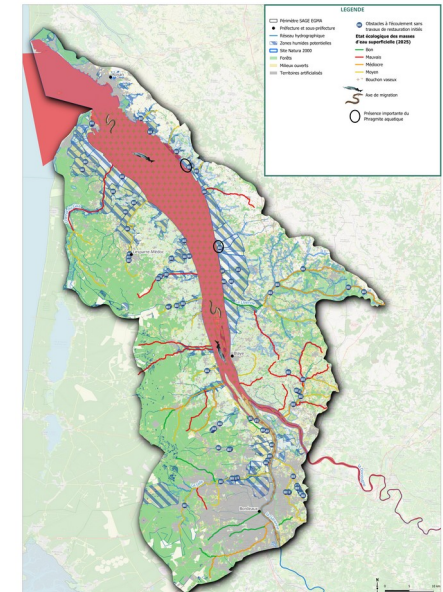
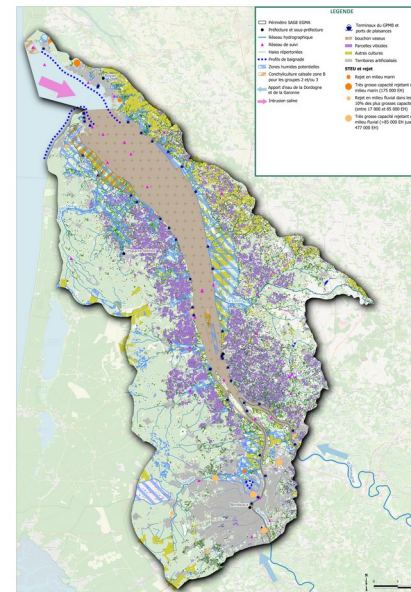
Suite à la présentation réalisée par CEREG et au temps de questions / réponses engagé, les participants ont été invités à travailler à une première appropriation du diagnostic.

A cet effet, 4 groupes de travail ont été formés. Ces derniers ont eu à leur disposition 4 cartographies de synthèse que sont :

- Carte – Qualité des Eaux
- Carte – Gestion Quantitative
- Carte – Milieux naturels
- Carte – Risques naturels liés à l'eau

Ces cartes, ayant vocation à faire ressortir les enjeux du diagnostic, ne présentaient pas toute l'information disponible dans son exhaustivité, des cartes ayant déjà été produites en ce sens dans le cadre de la réalisation de l'État initial.

Sur la base de ces cartes de synthèse, les participants ont été invités à faire part de leurs remarques et compléments éventuels à apporter pour faire ressortir les enjeux du diagnostic.



Carte – gestion quantitative

L'usage « eau potable » est à indiquer pour les participants, même si cela concerne le SAGE Nappes profondes, car, d'une part, il y a des liens avec le SAGE EGMA (zones humides, cours d'eau, etc.) et, d'autre part, le SAGE Nappes profondes ne couvre pas totalement le périmètre du SAGE EGMA notamment pour la Charente. Ainsi, sur le Bassin de la Seudre, il y a une vigilance et un système de gestion particuliers à avoir face au risque d'intrusion saline, avec un enjeu direct sur la qualité et la sécurisation de l'alimentation en eau potable et ce d'autant plus que les nappes y sont peu profondes.

Des précisions ont également été demandées :

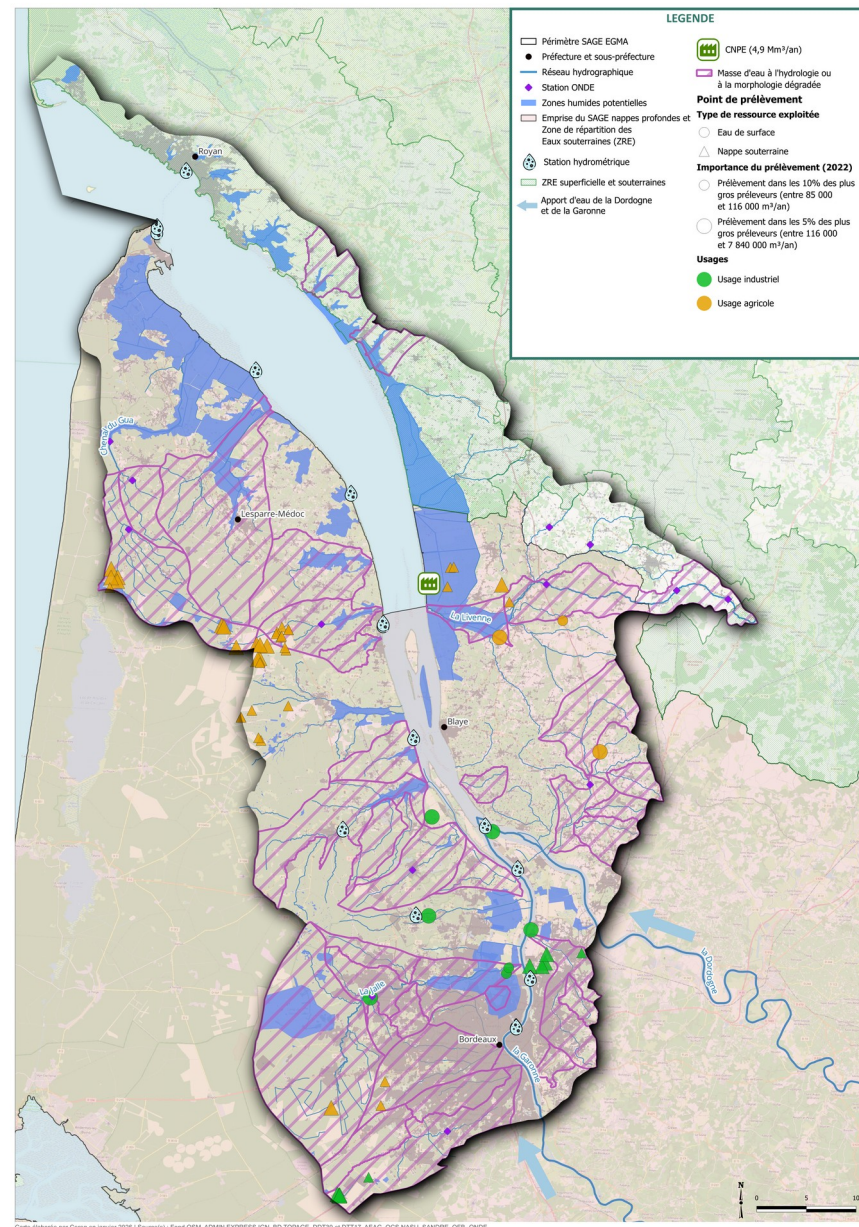
- la source a été questionnée s'agissant de la caractérisation de la masse d'eau à l'hydrologie ou à la morphologie dégradée.
- dans les usages agricoles, les participants aimeraient que soit précisé si les captages agricoles sont pris en considération.

Des remarques ont également été réalisées s'agissant de la lisibilité :

- concernant les usages industriels et agricoles, les participants se sont interrogés à partir de quels volumes ces derniers étaient indiqués sur la carte. La légende portant sur les points de prélèvement a été complexe à appréhender.
- l'utilisation d'acronymes a également été regrettée.

Les participants ont également demandé que puissent figurer tous les petits captages.

Enfin, le sujet de l'Isle a été souligné au regard des forts prélèvements réalisés en amont (notamment des points de prélèvements agricoles).



Carte - Milieux naturels

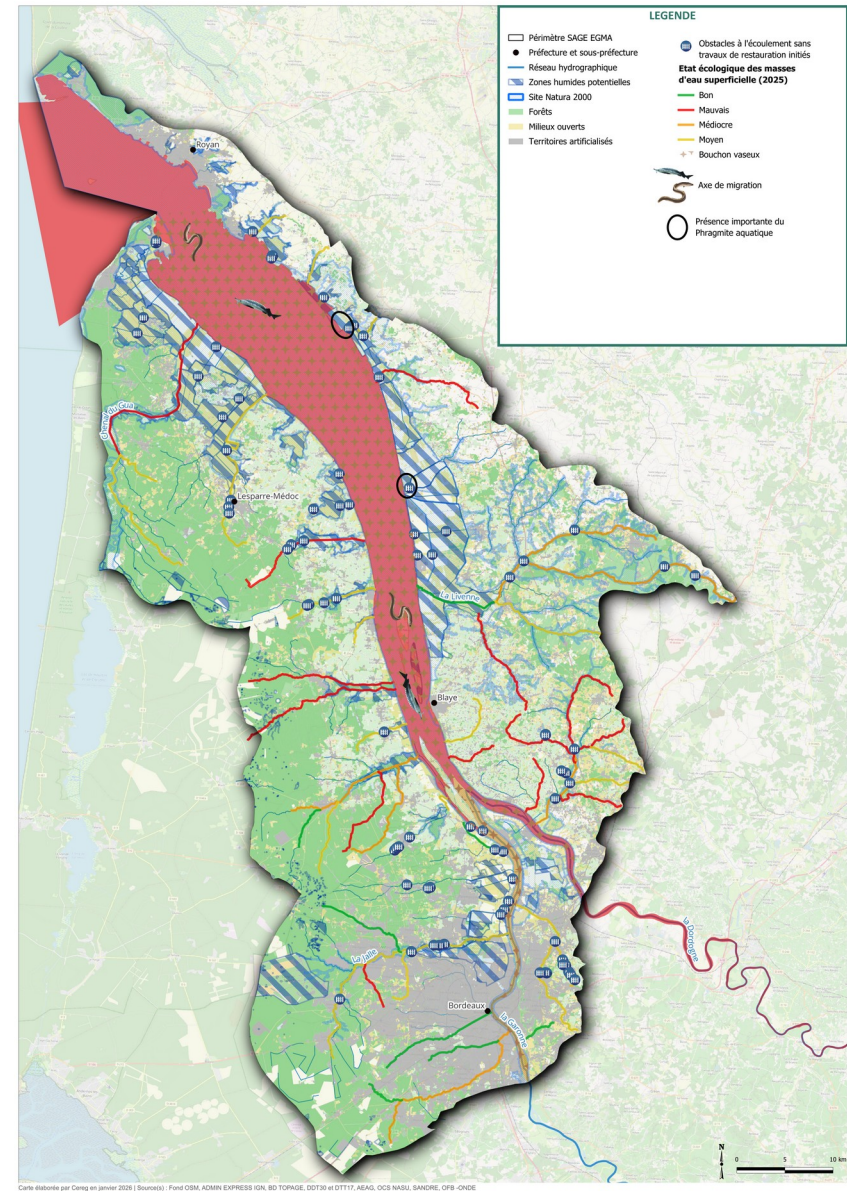
Les participants ont souligné plusieurs axes d'amélioration :

- repenser la typologie utilisée, car les sites Natura 2000 et les zones humides apparaissent difficilement distinguables.
- actualiser les données : les obstacles à l'écoulement sur le Moron et la Livenne doivent être mis à jour tout comme les zones humides représentées (intégrer notamment les informations issues de l'actualisation réalisée en 2025 sur le bassin versant du Moron).

Plusieurs remarques concernent le contenu et la pertinence des informations :

- la mention unique du phragmite aquatique, sans référence aux autres espèces protégées au titre des Plans Nationaux d'actions (PNA), est jugée peu pertinente.
- la localisation du bouchon vaseux, y compris sa variation saisonnière, doit être affinée.
- Les chenaux de navigation ainsi que les zones portuaires méritent d'être mentionnés.

Enfin, les participants appellent à une cohérence globale dans la gestion des zones de marais, en envisageant une réflexion conjointe entre le Forum des Marais Atlantique (FMA), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA), afin d'intégrer les orientations liées au changement climatique et de fournir une vision claire aux gestionnaires locaux.

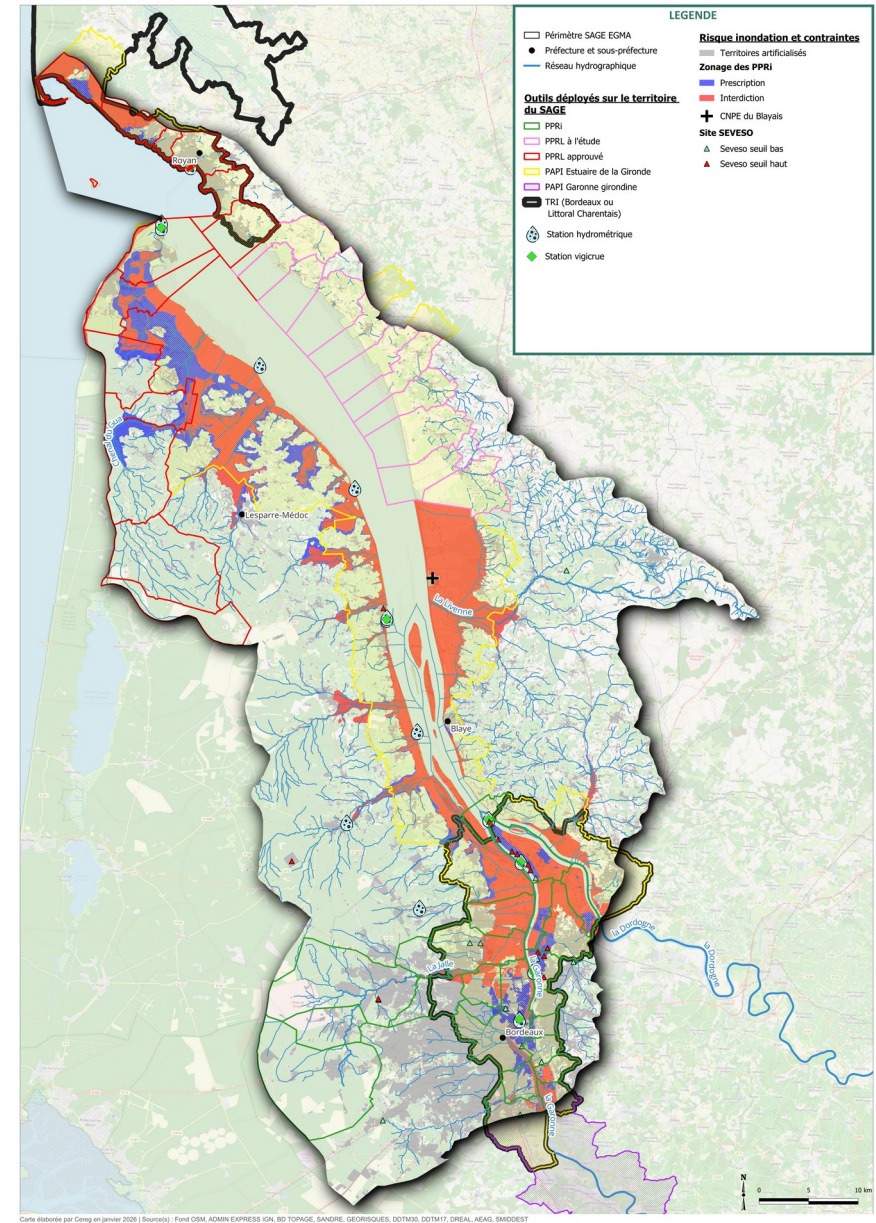


Carte – Risques naturels liés à l'eau

Les participants ont demandé de compléter la cartographie en indiquant :

- le linéaire des systèmes d'endiguement déclarés ou en cours de reconnaissance,
- les principaux ouvrages hydrauliques liés au risque de submersion marine,
- une actualisation de la représentation des limites des différents PPRI,
- la délimitation du Domaine Public Fluvial (DPF),
- l'identification des digues et ouvrages hydrauliques actuellement en cours de réflexion ou de projet.

Au-delà de ces ajouts, un besoin de lisibilité est exprimé concernant la portée réglementaire des documents. Les participants souhaitent notamment clarifier ce que recouvre la notion d'« interdiction » dans les PPRI, ainsi que mieux distinguer et caractériser les différents plans (PPRI, PPRL à l'étude et PPRL approuvés), en précisant s'ils concernent les risques d'érosion, d'inondation ou de submersion.



Remarques générales sur les cartes

Concernant les cartes, plusieurs remarques générales et partagées par les différents groupes ont été réalisées. Les participants ont aussi estimé que les légendes mériteraient d'être clarifiées.

Dans le même temps, le manque de certaines informations sur les cartes et la surcharge d'informations sur une seule carte ont aussi été regrettés. Concernant la sur-charge d'information ressentie, elle a rendu la lecture des cartes difficile, notamment pour certains acteurs (des élus) s'étant décrits comme étant des non-spécialistes. Ces acteurs ont souhaité proposer deux pistes : soit développer un outil numérique avec des filtres pour afficher sélectivement les données, soit utiliser des calques superposables pour comparer les paramètres un par un. L'enjeu est double selon eux : rendre ces cartes à la fois réglementaires (pour les documents d'urbanisme comme le SCOT ou le PLU) et pédagogiques, afin que les élus et les usagers puissent les comprendre et s'en emparer.

Réponse : Il existe déjà des cartes incluses dans l'état initial, c'est-à-dire avant le croisement des données, issues de la première phase des ateliers. Dans le diagnostic actuel, en revanche, les cartes intègrent une mise en relation des éléments, ce qui explique leur complexité accrue. Pour la suite de la démarche le besoin de rendre le cheminement réalisé plus clair est bien pris en compte afin d'en faciliter l'appropriation et les possibilités de contributions.

Element de controverse autour de l'enveloppe de potentialité des zones humides

Une participante a indiqué la particularité du vignoble girondin concernant le classement parcellaire des aires AOC : les critères de classement en AOC sur des bases pédologiques et hydrographiques exclut de fait les zones humides des espaces viticoles. Un vignoble AOC ne pourrait pas être en zone humide. En ce sens, les espaces viticoles AOC devraient donc être exclus de l'enveloppement de potentialité des zones humides.

Réponse : Ce qu'indique la carte est l'enveloppe de potentialité de la présence de zones humides réalisée dans le cadre du précédent SAGE. Une zone humide est définie selon deux critères qui rentrent en compte : la végétation et le sol (et ce quelque soit son utilisation) au regard de certaines caractéristiques intrinsèques qui sont conservées. L'enveloppe de potentialité est donc définie avec de la superposition de données ou de cartes relatives à ces critères. C'est un outil de prédiction. Concernant la situation évoquée, deux explications possibles peuvent être données aux chevauchements observés entre ces zonages : 1/ les différences de résolution entre les délimitations AOC et celles des zones humides peuvent créer des superpositions apparentes dues à l'échelle des cartes et 2/ les critères de définition des sols hydromorphes (pour les zones humides) et ceux des AOC ne sont pas nécessairement identiques car ce sont deux protocoles distincts. Pour avancer, une approche pragmatique est proposée : 1/ superposer les deux zonages et identifier précisément les zones de recoupement et 2/ conduire des investigations terrain sur ces secteurs pour affiner la caractérisation des sols et déterminer, au cas par cas, s'ils relèvent ou non de la définition d'une zone humide. Dans le cadre de la crise viticole en cours et des arrachages réalisés ou planifiés, ces informations peuvent également constituer un porté à connaissance pour les professionnels et les choix qu'ils décideront d'opérer (au même titre que d'autres critères : économiques, potentiels conflits d'usages, localisation des parcelles, etc.).



Contributions sur les enjeux

Suite au travail réalisé sur les cartes de synthèse du diagnostic ayant vocation à faire émerger les enjeux ; un travail plus approfondi sur ces derniers a été proposé aux participants, sur la base de premières pistes soumises à propositions et débat. Ce sont ainsi 9 principaux enjeux pré-identifiés qui ont été proposés à la discussion (voir image ci-dessous). Toujours par groupes de travail, les participants ont été invités à choisir un enjeu à travailler collectivement en groupe pour évaluer collectivement : l'urgence de l'enjeu et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre d'un point de vue technique, financier, humain et réglementaire.

Parmi les 9 enjeux proposés à la discussion, les enjeux suivants ont été sélectionnés :

- **Enjeu n°2** : Améliorer durablement la qualité des masses d'eau et retrouver le bon état écologique.
- **Enjeu n°5** : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire.
- **Enjeu n°6** : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique.
- **Enjeu n°7** : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques.

Premières pistes d'enjeux : 9 principaux enjeux transversaux identifiés

1. Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau

2. Améliorer durablement la qualité des masses d'eaux et retrouver le bon état écologique

3. S'organiser pour réduire les conflits d'usages

4. Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes

5. Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire

6. Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique

7. Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques

8. Maintenir un fonctionnement équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur

9. Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs

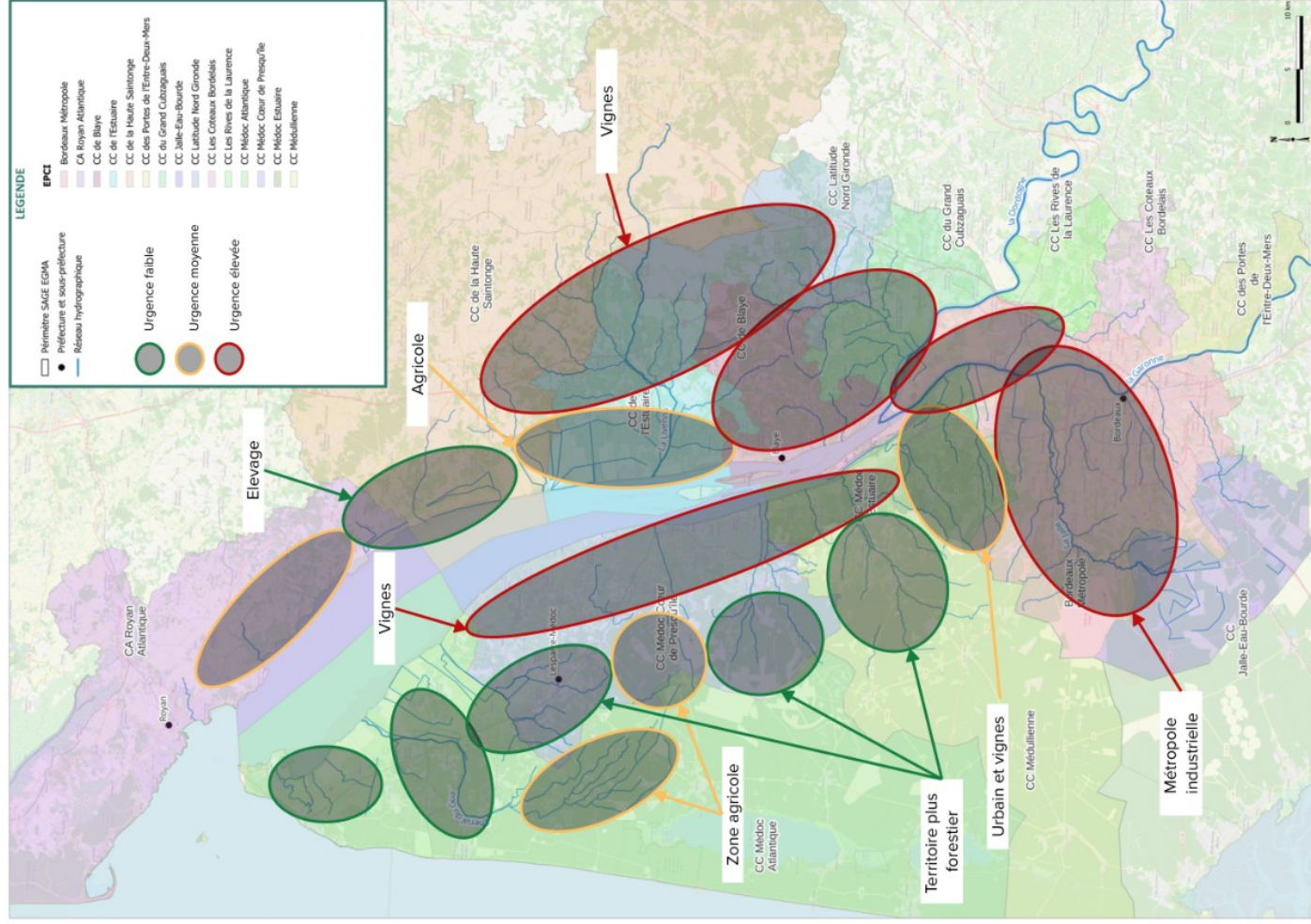
Groupe n°1

Enjeu n° 2 : Améliorer la qualité des masses d'eau et retrouver le bon état écologique

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|--|--|--|--|
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| <p>Les participants ont estimé que l'urgence est élevée, en raison de l'état actuel des milieux, déjà relativement dégradé. Ils ont souligné qu'une amélioration de l'état écologique aurait des répercussions positives sur plusieurs plans : elle permettrait d'améliorer l'hydromorphologie et l'hydrologie des cours d'eau, tout en contribuant à la prévention des inondations.</p> | <p>Les participants ont d'abord souligné que les dispositifs de suivi devaient être améliorés, car la connaissance est peu exhaustive.</p> <p>Ils ont également insisté sur l'importance de renforcer la sensibilisation, tant auprès des riverains que des élus, afin d'encourager des changements de pratiques.</p> <p>Un autre aspect technique mis en avant concerne la gestion quantitative de la ressource en eau (lien flux / débit) : moins de débit pouvant conduire à une augmentation des problèmes de qualité. Les participants ont aussi rappelé que le changement climatique aura un impact significatif sur l'augmentation des</p> | <p>Comme sur d'autres enjeux, le constat d'une baisse des financements publics a été posé par les participants, même si les financements européens, de l'Agence de l'Eau ou encore la taxe GEMAPI permettent encore d'agir.</p> | <p>Les participants ont noté qu'il serait pertinent de former davantage les maires sur leur pouvoir de police, indiquant un besoin d'agir plus activement dans ce domaine. De manière plus globale, un renforcement des moyens dédiés la DDTM et à la police de l'eau est également nécessaire.</p> <p>Ils ont également souligné la nécessité d'une meilleure collaboration entre les syndicats gemapiens et les syndicats d'assainissement, voir ceux de l'eau potable.</p> <p>Ils ont estimé que la collaboration pourrait encore être améliorée entre les différents acteurs du territoire, tels que les viticulteurs, agriculteurs, forestiers et syndicats, afin</p> | <p>Les participants ont évoqué la nécessité de renforcer les moyens alloués à la police de l'eau et à la DDTM.</p> <p>La possible utilisation de certains outils existants, comme la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour protéger des zones vulnérables (tête de bassin, captages d'eau potable) mériteraient d'être étudiés car l'accord des propriétaires reste une contrainte limitant souvent la capacité à agir pour préserver ces espaces sensibles.</p> <p>Enfin, à l'échelle nationale, les participants sont en attente d'une plus grande cohérence entre les lois (exemple de la commercialisation des produits phytosanitaires).</p> |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>demandes de prélèvements. Cet aspect est à surveiller, notamment en lien avec les nouveaux projets agricoles qui se développent en lien avec la crise viticole et les arrachages qui ont eu lieu.</p> <p>Enfin, les participants ont évoqué des sources de pollutions spécifiques sur lesquelles il serait nécessaire de travailler : les traitements phytosanitaires, les rejets industriels, les problématiques de by-pass des stations d'épuration (STEP) en période de fortes pluies, les rejets des coopératives et des chais viticoles ou encore la gestion des eaux de ruissellement (éviter qu'elles arrivent directement au cours d'eau grâce à l'implantation de haies ou encore la</p> | | <p>de favoriser une gestion plus cohérente et efficace de l'eau.</p> | |
|--|---|--|--|--|

carte de spatialisation - Enjeu n°4



Carte élaborée par Cteq en janvier 2016 | Sources : Forêt OSM, ADAMI, EXPRESSES, IGN, BD Carthage

| | | | | |
|--|---|---|---|----------------------|
| Groupe n°2 | Enjeu n°7 : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques+ | | | |
| <p>Les participants ont indiqué que derrière le terme générique de zones humides, se cachent en réalité une grande variété de fonctions et de qualités écologiques. Plusieurs typologies de zonages ont été mentionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones humides d'intérêt écologique particulier (ZHIEP) • les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) • les zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC). <p>Il a également été fait mention des Mesures Agro-Environnementales (MAE), notamment dans le cadre de Natura 2000, qui permettent de concilier activités agricoles et préservation des milieux.</p> <p>Lors de la restitution en plénière, un participant du groupe a également souhaité poser plus largement la question de l'aménagement du territoire qui se dessine à travers la gestion des zones humides. En effet, il a indiqué que l'aménagement ne signifie pas forcément agir, mais aussi savoir ne rien faire et laisser la nature évoluer. Il a ainsi précisé que cette gestion des zones humides doit être intégrée et prise en compte dans les documents d'urbanisme (notamment par les communes et intercommunalités), ne serait-ce que pour les identifier et les délimiter. Néanmoins, il a souligné que le dialogue (notamment avec le monde agricole) est complexe et tendu comme ont pu en témoigner les discussions complexes ayant eu lieu lors de la cartographie des zones humides par le SAGE, il y a dix ans. En ce sens, il indique que le repérage et la gestion des zones humides peuvent constituer un véritable défi politique pour les élus.</p> | | | | |
| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| L'enjeu a été jugé d'une urgence élevée par les participants. | Les participants ont abordé de nombreux sujets, et parmi ceux-ci, la cartographie des zones humides est apparue comme un enjeu central . Ils ont souligné que la notion même de zone | Tout comme dans les autres groupes, les participants ont indiqué que les ressources ne sont pas illimitées et qu'il n'est pas réaliste d'envisager une acquisition systématique de tous les espaces intéressants, faute | Dans un souci de simplification, une centralisation de la gestion par les syndicats de bassin versant a été proposée par les participants. | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>humide peut prêter à confusion, car ces zones ne sont pas toujours visibles ou reconnaissables, notamment lorsqu'elles sont asséchées en fonction des saisons ou à cause d'aménagements ou de constructions. Ainsi, expliquer à certaines personnes qu'elles se trouvent sur une zone humide, alors qu'aucun signe végétal apparent ne le laisse supposer, peut s'avérer difficile.</p> <p>Cependant, ils ont rappelé que, d'un point de vue historique, ces espaces restent des zones humides et qu'il est possible de restaurer leurs fonctions écologiques.</p> <p>Sur le plan technique, les participants ont insisté sur la nécessité de mener des études approfondies pour mieux identifier et caractériser ces zones. Ils ont noté que ces études,</p> | <p>de moyens suffisants.</p> <p>Sur ce point, il a été suggéré — bien que cela n'ait pas été formellement discuté en groupe — que des partenariats avec des acteurs privés et d'autres structures puissent être investigués car les collectivités, à elles seules, ne disposeront pas des ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins.</p> <p>Les participants ont également noté que les recettes issues de la taxe Gemapi, bien que votées, risquent de ne suffire qu'à financer des études, sans nécessairement permettre d'assurer l'entretien et la gestion complète des actions requises.</p> | | |
|--|---|--|--|--|

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>souvent réalisées par des cabinets spécialisés, nécessitent des moyens financiers, ce qui les ramène systématiquement à la question du budget et des ressources disponibles.</p> | | | |
|--|---|--|--|--|

| Groupe n°3 | Enjeu n° 5 : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire | | | |
|--|--|--|---|---|
| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| <p>L'urgence de l'enjeu a été jugé élevé par les participants.</p> | <p>Les participants ont insisté sur l'importance d'assurer un suivi régulier de la mise à jour des plans, des études en cours et des stratégies, en particulier pour les ouvrages de défense contre les inondations, comme les digues afin d'anticiper les risques au regard de la vulnérabilité du territoire (projection).</p> <p>La nécessité de limiter l'urbanisation grâce à des outils réglementaires tels que les SCOT, PLUI et PLU afin d'éviter d'aggraver les pressions existantes en ajoutant de nouveaux enjeux a été pointé comme essentiel.</p> <p>Par ailleurs, il a été évoqué l'anticipation des secteurs</p> | <p>La nécessité de conserver des leviers d'action pour la préemption et d'anticiper les mécanismes d'indemnisation ont été identifiés dans l'hypothèse où un recul stratégique est envisagé ou dans le cas où il faudrait acquérir des biens ou des terrains pour concéder certaines zones.</p> <p>Un autre point de préoccupation concerne l'augmentation constante des coûts, en particulier lors de la phase opérationnelle des projets : les coûts des travaux ne cessent de croître, ce qui rend parfois difficile leur absorption par les budgets alloués et représente un défi majeur pour la réalisation</p> | <p>Le besoin de bénéficier de moyens de contrôles à l'échelle locale (communes et EPCI) a été souligné afin de vérifier le respect et la mise en application des règles d'urbanisme posées en matière de constructibilité s'agissant notamment du coefficient de désimperméabilisation des sols et de la gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Sur le plan de la gouvernance, les participants ont insisté sur l'intérêt de bénéficier de structures bien identifiées avec une répartition des compétences claire. Aujourd'hui la démultiplication des acteurs semble être un frein à la</p> | <p>Les participants ont constaté que le cadre réglementaire existant est déjà solide et bien structuré, notamment grâce à des outils comme la loi littorale ou les plans de prévention des risques naturels littoraux et d'inondations. Ils ont insisté sur l'importance de mieux faire connaître ces dispositifs et, surtout, de veiller à leur respect effectif.</p> <p>Cependant, ils ont également pointé du doigt les délais souvent très longs et fastidieux qui caractérisent les démarches administratives dès qu'un volet réglementaire entre en</p> |

| | | | | |
|--|---|-----------------------------|---|---|
| | <p>à concéder, c'est-à-dire des zones où un recul stratégique s'impose en raison de la complexité des enjeux ou du coût disproportionné de leur protection.</p> <p>Les participants ont aussi rappelé l'importance de préserver le bon état des zones humides et des milieux aquatiques en amont, qui jouent un rôle clé dans la régulation des crues et la protection des territoires.</p> <p>Enfin, le travail mené à la fois à l'échelle communale, avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), et à l'échelle intercommunale, avec les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ont aussi été mentionnés. Bien que leur mise en place puisse s'avérer complexe, ces outils sont jugés</p> | <p>des actions prévues.</p> | <p>gestion et rend complexe l'identification des acteurs à solliciter en cas de problèmes.</p> <p>Enfin, l'importance de garder des liens de proximité avec les acteurs et entreprises locales du territoire est un point de vigilance à avoir car ces derniers ont l'expérience et la mémoire des événements passés sur le territoire.</p> | <p>jeu. Ces retards, cumulés aux difficultés procédurales, rendent l'engagement et la réalisation des projets plus complexes qu'ils ne devraient l'être.</p> |
|--|---|-----------------------------|---|---|

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>précieux pour l'ensemble des acteurs impliqués. Ils permettent une meilleure coordination et une approche plus globale des enjeux de sécurité et de gestion des risques.</p> | | | |
|--|---|--|--|--|

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| Groupe n°4 | Enjeu n° 6 : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique | | | |
| Les participants ont fait le choix de revoir la formulation d'une part afin de la simplifier et d'autre part pour que cela corresponde à une formulation de type « enjeu ». La nouvelle formulation proposée est la suivante : « les fonctionnalités écologiques et hydromorphologiques des cours d'eau ». | | | | |
| Un besoin de clarification de la gouvernance a également été mentionné entre le SAGE et les syndicats de bassin versant afin de préciser : qui fait quoi, qui conseille quoi ou qui conseille qui. | | | | |
| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p>L'urgence de l'enjeu a été jugé élevée par les participants.</p> | <p>Les participants ont mis en lumière la complexité liée à la diversité des contextes géographiques et hydrologiques. En Charente-Maritime, par exemple, on retrouve principalement des petits fleuves côtiers, tandis qu'en amont, ce sont plutôt des grands fleuves ou des grandes rivières qui dominant le paysage.</p> <p>Les participants ont également relevé une diversité dans les structures responsables de la gestion de ces milieux. Selon les territoires, ce sont tantôt des</p> | <p>Le constat d'une réduction des finances publiques a été posé comme préalable à la réflexion. Au regard de cette baisse, l'enjeu réside dans la mise en avant des services rendus par le maintien et la restauration des fonctionnalités écologiques et hydromorphologiques des cours d'eau et pas seulement sur le plan économique. Il s'agit également, pour les participants, de montrer que l'éventail des bénéficiaires, donc, par exemple, les ASA, les regroupements</p> | <p>Les participants ont soulevés l'enjeu de prise en compte des usages des riverains dans les projets et conditions qui permettraient une acceptabilité de ces derniers.</p> | <p>Une difficulté récurrente liée à la définition même des cours d'eau et des annexes hydrauliques a été soulevé car ce flou engendre des incertitudes. C'est notamment le cas pour les financeurs et les règles d'intervention.</p> <p>Un autre point soulevé concerne la responsabilité et la propriété des ouvrages hydrauliques, en particulier ceux situés à l'estuaire. Cependant, ce problème ne se limite pas à ces zones : dans les marais également, il arrive que l'on ne sache pas</p> |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| | <p>communautés de communes, tantôt des syndicats de bassin-versant qui ont récupéré cette compétence. Cette disparité dans les modes de gouvernance influence nécessairement la manière dont ces milieux sont appréhendés et gérés.</p> <p>Enfin, un manque de connaissances ou d'inventaire concernant les cours d'eau qui ne seraient plus dans leur lit naturel a été identifié. Les participants ont suggéré que ces cours d'eau puissent constituer une priorité en matière de restauration.</p> | <p>d'agriculteurs, etc.</p> <p>Des problèmes de modalité d'intervention des fonds (acomptes et versements) ont également été mentionnés complexifiant les capacités d'intervention et peuvent constituer un frein important.</p> | | <p>précisément à qui incombe la responsabilité de ces ouvrages, ni qui doit assurer leur effacement ou leur entretien.</p> |
|--|---|---|--|---|

Conclusion

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport de diagnostic sera transmis dans les semaines à venir. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers (délai trop restreint) mais a vocation à permettre une lecture approfondie au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2026. Si cette dernière valide le diagnostic, la suite de la démarche sera engagée avec notamment un travail de réflexion sur l'élaboration de la stratégie. Ce travail sera réalisé par les équipes du SMIDDEST.

